



Avec le vote de la loi relative à «la sécurité globale», un cran est franchi dans la remise en cause des libertés individuelles et collectives.

Ce texte contient trop d'atteintes à la vie privée, à la liberté de la presse et au droit de manifester.

Comme trop souvent, cette proposition de loi a été rédigée comme réponse symbolique, en réaction émotionnelle à un évènement grave sans aucune concertation avec les principaux acteurs impactés.

Un dialogue social réduit à néant, des salariés qui apprennent les réformes qui les concernent à la télé, des articles amendés à la hâte.

Cette procédure accélérée n'est pas digne d'une démocratie et ne peut que renforcer notre défiance.

**RASSEMBLEMENT
SAMEDI 28
NOVEMBRE 2020
11H00
SOUS-PREFECTURE
DE ROANNE**

**POUR NOS LIBERTES
INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES**

Les organisations syndicales du Roannais, CGT, FSU, Solidaires, et la Ligue Droits de l'Homme attirent particulièrement votre attention sur l'article 24 qui vient installer une fracture inutile entre forces de l'ordre d'une part, et citoyens, observateurs et journalistes, d'autre part.

Ces derniers ne doivent pas faire les frais des surenchères sécuritaires auxquelles nous assistons en ce moment. Nous dénonçons l'intervention des forces de l'ordre de lundi soir sur la place de la République. Cette intervention violente porte atteinte à la démocratie.

L'utilisation de caméras et drones pouvant permettre, à terme, la reconnaissance faciale de personnes participant à une manifestation nous semble également un sujet trop grave pour être débattu à la va-vite.

Ce texte suscite une opposition très large dans la société : les associations de défense des droits et des principes démocratiques, les syndicats de journalistes ou d'avocats, la Défenseure des droits, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme sans oublier le conseil des droits de l'Homme de l'ONU. Des dizaines de milliers de citoyens ont déjà manifesté contre ce projet dans tout le pays ces derniers jours.

Pour toutes ces raisons nous demandons l'abandon de la proposition de loi relative à la « sécurité globale » qui s'oppose sur de trop nombreux points aux principes républicains et s'en prend aux libertés fondamentales dont celle de manifester.



DEFENDONS NOS DROITS ET NOS LIBERTES

Faisant suite à l'état d'urgence sécuritaire, le Gouvernement profite de la crise sanitaire actuelle pour intensifier la remise en cause de nos droits et de nos libertés, par de nombreuses lois liberticides, notamment :

- «L'état d'urgence sanitaire », loi dérogeant au droit commun, depuis le 23 mars 2020 et actuellement prorogée jusqu'au 16 février 2021, permet au 1er Ministre et aux Préfets d'interdire toute vie démocratique et sociale en remettant en cause les libertés publiques, individuelles et collectives, syndicales, politiques, associatives, ainsi que le Code du Travail, les garanties collectives et les droits sociaux.
- La loi dite de «Sécurité Globale», organise la surveillance policière de la population (caméras, drones etc...), et s'attaque à la liberté de la presse, aux journalistes eux-mêmes et à la liberté d'information. Basée notamment sur le nouveau schéma national du maintien de l'ordre du Ministère de l'Intérieur, elle renforce les moyens policiers de répression des manifestants (nassage, gazage, grenades lacrymogènes etc...).
Selon le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, la proposition de loi porte : **«Des atteintes importantes aux Droits de l'Homme et aux libertés fondamentales, notamment le droit à la vie privée, le droit à la liberté d'expression et d'opinion, et le droit à la liberté d'association et de réunion pacifique»**
- La loi de «programmation de la recherche (LPR)» remet en cause les libertés académiques, l'autonomie de la recherche, le statut public des chercheurs, limite la liberté syndicale et la liberté d'expression dans les universités et campus ; elle prévoit de lourdes amendes (45 000 €) et même des peines de prison (jusqu'à 3 ans) en cas d'occupation des universités.
- La loi confortant «les principes républicains», anciennement «contre les séparatismes», remet en cause les libertés d'information, d'opinion et de croyance.

Les organisations syndicales CGT, FSU, SOLIDAIRES et la LDH exigent :

- La fin immédiate de l'État d'urgence ;
- Le retour aux droits démocratiques, sociaux, syndicaux et aux libertés de circulation, de rassemblement et de manifestation ;
- L'abrogation des lois liberticides.

Les organisations syndicales CGT, FSU, SOLIDAIRES
et la Ligue des droits de l'Homme appellent
les salarié.e.s, les retraité.e.s, les jeunes, tous les citoyen.ne.s
AU RASSEMBLEMENT SAMEDI 28 NOVEMBRE 2020
11H00 - SOUS-PREFECTURE DE ROANNE